

**Assemblée générale**

Distr. générale
26 avril 2013
Français
Original: anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international**
Quarante-sixième session
Vienne, 8-26 juillet 2013

Activités de coordination**Note du Secrétariat**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	2
II. Activités de coordination	5-27	2
A. Institut international pour l'unification du droit privé et Conférence de La Haye de droit international privé	5-10	2
B. Autres organisations	11-27	4



I. Introduction

1. Dans sa résolution 34/142 du 17 décembre 1979, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de saisir la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international d'un rapport sur les activités juridiques des organisations internationales dans le domaine du droit commercial international, ainsi que de recommandations sur les mesures que devrait prendre la Commission pour s'acquitter de son mandat de coordination des activités des autres organisations dans ce domaine.

2. Dans sa résolution 36/32 du 13 novembre 1981, l'Assemblée générale a souscrit aux diverses méthodes suggérées par la Commission pour renforcer son rôle de coordination dans le domaine du droit commercial international¹. Cette dernière a notamment proposé que soient présentés, en plus d'un rapport général sur les activités des organisations internationales, des rapports sur des domaines particuliers où il serait question du travail déjà entrepris et des secteurs qui n'avaient pas encore fait l'objet de mesures d'unification, mais où un effort dans ce sens semblait s'imposer².

3. Le présent rapport, établi en application de la résolution 34/142 et conformément au mandat de la CNUDCI³, donne des informations sur les activités d'autres organisations internationales qui œuvrent dans le domaine du droit commercial international, auxquelles le Secrétariat de la CNUDCI a participé, en particulier les groupes de travail, les groupes d'experts et les réunions plénières. L'objet de cette participation était de coordonner les activités menées par ces différentes organisations, d'échanger des informations et des connaissances, et d'éviter que les activités et les produits en découlant ne fassent double emploi.

4. La Commission souhaitera peut-être noter la participation croissante du Secrétariat aux initiatives d'autres organisations. Cette tendance récurrente, que l'on constate depuis quelques années, fait pendant à l'accroissement des activités d'assistance technique menées par le Secrétariat⁴ et devrait se poursuivre, voire s'amplifier, dans le futur.

II. Activités de coordination

A. Institut international pour l'unification du droit privé et Conférence de La Haye de droit international privé

Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)

5. Le Secrétariat a participé à la quatre-vingt-onzième session du Conseil de direction d'UNIDROIT (Rome, 7-9 mai 2012). À cette occasion, le Conseil de direction s'est félicité que la demande d'UNIDROIT tendant à faire officiellement

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément n° 17* (A/36/17), par. 93 à 101.

² *Ibid.*, par. 100.

³ Voir résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, sect. II, par. 8.

⁴ Voir A/CN.9/775.

avaliser les Principes d'UNIDROIT 2010 ait été inscrite à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session de la CNUDCI.

6. Le Secrétariat a assisté aux première et deuxième sessions du Comité d'experts gouvernementaux sur l'applicabilité des clauses de compensation avec échéance du terme (Rome, 1^{er}-5 octobre 2012 et 4-9 mars 2013) en vue de suivre l'évolution des travaux pour en assurer la cohérence avec les textes de la CNUDCI sur l'insolvabilité et les opérations garanties. Le projet de texte a été achevé à la deuxième session et sera transmis au Conseil de direction d'UNIDROIT pour adoption en mai 2013. Le texte final concorde de manière générale avec les textes de la CNUDCI.

7. Le Secrétariat a formulé des commentaires sur une étude concernant les clauses types pour l'utilisation des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international dans la pratique des contrats transnationaux et du règlement des différends (intitulée "Model Clauses for Use of the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts in Transnational Contract and Dispute Resolution Practice"), commentaires qui ont été soumis au Groupe de travail d'UNIDROIT pour la préparation des clauses types (Rome, 11 et 12 février 2013).

Conférence de La Haye de droit international privé

8. Le Secrétariat a assisté à la réunion de la Commission spéciale de la Conférence de La Haye de droit international privé sur le choix de la loi applicable en matière de contrats internationaux. Cette réunion a débouché sur un instrument non contraignant, soit un projet de principes, qui devait être présenté pour examen au Conseil sur les affaires générales et la politique en avril 2013, avant que la Commission spéciale ne poursuive ses travaux sur le commentaire (La Haye (Pays-Bas), 12-16 novembre 2012).

9. Le Secrétariat a participé à la réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de La Haye (La Haye (Pays-Bas), 9-11 avril 2013), à l'occasion de laquelle il a pu notamment féliciter le Secrétaire général sortant de la Conférence, M. Hans van Loon, pour son mandat couronné de succès, le remercier de la coopération que la Conférence avait apportée à la CNUDCI et souhaiter la bienvenue à son successeur, M. Christophe Bernasconi. À cette réunion, les participants ont été informés des activités en cours de la Conférence, dont l'ouverture de son bureau régional à Hong Kong en décembre 2012, et ont examiné le texte élaboré par le groupe de travail sur le choix de la loi applicable en matière de contrats internationaux (voir paragraphe 8 du présent document). La CNUDCI continuera de participer aux travaux de ce groupe en sa qualité d'observateur. Ce dernier devrait soumettre le texte définitif, qui comprendra un commentaire, à la prochaine réunion du Conseil, en avril 2014.

Activités conjointes avec UNIDROIT et la Conférence de La Haye de droit international privé

10. UNIDROIT a organisé la réunion annuelle de coordination avec le Secrétariat de la CNUDCI et la Conférence de La Haye de droit international privé, au cours de laquelle ont été examinés les travaux actuels des trois organisations et les domaines de coopération envisageables (Rome, 5 juin 2012). À cette occasion, le Secrétaire général d'UNIDROIT et le Secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit

international privé ont tous deux remercié le Secrétariat de la CNUDCI d'avoir coordonné et parrainé la publication des travaux menés par les trois organisations dans le domaine du droit des opérations garanties⁵.

B. Autres organisations

11. Le Secrétariat a mené d'autres activités de coordination avec diverses organisations internationales. Il a, par exemple, présenté des commentaires sur les documents élaborés par ces organisations et participé à diverses réunions et conférences en vue de présenter le travail de la CNUDCI ou le point de vue de la Commission sur les questions en jeu.

1. Thèmes divers

12. Le Secrétariat continue de prendre une part active aux travaux du Groupement interinstitutions sur le commerce et les capacités productives⁶. Dans ce contexte, il a participé à la négociation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en faveur du Népal. Ce Plan-cadre exprime la réponse collective du système des Nations Unies aux priorités des pays en matière de développement, en coordonnant la contribution commune des organismes des Nations Unies aux besoins et aux priorités des pays.

13. Le Secrétariat a présenté un exposé sur l'harmonisation du droit des contrats aux niveaux régional et mondial lors de la Conférence sur le droit privé européen organisée à l'Université de Rome (Rome, 10 mai 2012).

14. Le Secrétariat a assisté à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit, au cours de laquelle le Président de la CNUDCI a fait une déclaration officielle à l'intention des représentants des États Membres, des organisations non gouvernementales et de la société civile qui y participaient (New York (États-Unis d'Amérique), 23 et 24 septembre 2012). Dans cette Déclaration, l'Assemblée reconnaît que des cadres juridiques justes, stables et prévisibles sont importants pour promouvoir le développement durable, équitable et sans exclusive ainsi que la croissance économique, et, à cet égard, elle salue les travaux de la CNUDCI visant à moderniser et à harmoniser le droit commercial international.

15. Comme l'année précédente, le Secrétariat a assisté à la Réunion annuelle du Conseil consultatif du Département d'État des États-Unis sur le droit international privé (Washington, 11 et 12 octobre 2012).

16. Le Secrétariat a participé à la Semaine européenne de la microfinance 2012 organisée par la Plate-forme européenne de la microfinance, à laquelle ont assisté des représentants, venus du monde entier, appartenant à des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des universités et des organismes du

⁵ Voir les textes de la CNUDCI, de la Conférence de La Haye et d'UNIDROIT sur les sûretés: Comparaison et analyse des principaux éléments des instruments internationaux relatifs aux opérations garanties à l'adresse suivante: http://www.uncitral.org/uncitral/fr/uncitral_texts/security/2011UNCITRAL_HCCH_Unidroit_texts.html. Voir également les documents A/CN.9/720 et A/CN.9/749.

⁶ Voir A/CN.9/725.

secteur privé opérant dans le domaine de la microfinance (Luxembourg, 14-16 novembre 2012).

17. Le Secrétariat a assisté à la Semaine du droit, de la justice et du développement 2012, manifestation annuelle destinée à examiner comment le droit et la justice contribuent, en favorisant les opportunités, l'inclusion et l'équité, à de meilleurs résultats en matière de développement. Cette manifestation a rassemblé des fonctionnaires du Groupe de la Banque mondiale, des hauts responsables d'autres institutions financières internationales, des praticiens du développement international, des représentants des gouvernements, des avocats, des juges, des universitaires et des représentants de la société civile. Elle a été organisée conjointement par la Vice-Présidence juridique de la Banque mondiale, par les départements juridiques de la Société financière internationale et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements et par le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements. Le lancement officiel du Forum mondial sur le droit, la justice et le développement a eu lieu pendant cette manifestation. Le Forum mondial est décrit comme un forum permanent pour l'échange de savoirs, qui permet de faire connaître aux pays en développement, aux groupes de réflexion, aux organisations régionales et internationales, aux institutions financières internationales, aux gouvernements, aux autorités judiciaires, au secteur privé et aux organisations de la société civile les recherches et pratiques pertinentes⁷ (Washington, 10-14 décembre 2012).

2. Passation de marchés

18. Conformément aux demandes de la Commission et du Groupe de travail I (Passation de marchés), le Secrétariat a noué des liens avec d'autres organisations internationales actives dans le domaine de la réforme des marchés publics afin de stimuler la coopération concernant la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics (2011) et son Guide pour l'incorporation dans le droit interne (2012). L'objet de cette coopération est de faire en sorte que les gouvernements et organisations travaillant à ces réformes soient informés des considérations de principe sous-tendant ces textes, de façon à promouvoir une bonne compréhension et une utilisation appropriée de la Loi type aux niveaux tant régional que national. Le Secrétariat a opté pour une approche régionale en matière de coopération, et des activités sont envisagées avec des banques multilatérales de développement dans plusieurs régions, un intérêt tout particulier étant porté à la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption (où la réforme de la passation de marchés joue un rôle central).

19. À cet effet, le Secrétariat a notamment pris part aux activités suivantes:

a) Le Groupe consultatif international pour la passation des marchés de la Banque mondiale, chargé de conseiller cette dernière sur la révision globale de sa politique de passation des marchés et des contrats, son nouvel instrument de financement appelé "financements-programme pour les résultats (P4R)", sa fonction adjudicatrice dans le contexte de la transparence des finances publiques et la

⁷ Édition 2012 de la Semaine du droit, de la justice et du développement, document de réflexion disponible en anglais uniquement à l'adresse: http://siteresources.worldbank.org/INTLAWJUSTICE/214576-1340728175970/23321647/LJDWEEK_2012_Concept_Note.docx.

nécessité de renforcer la gestion des contrats (Washington, 4 et 5 juin 2012 et 12 et 13 novembre 2012);

b) La deuxième Conférence annuelle sur la réforme de la passation des marchés publics dans l'Union européenne organisée par la société IBC Legal Conferences, qui traitait des réformes menées par la CNUDCI dans ce domaine ainsi que des similitudes et divergences entre les travaux de la CNUDCI et les propositions de l'Union européenne. Le Secrétariat a présenté un exposé lors de cette manifestation (Bruxelles, 20 septembre 2012);

c) Le Séminaire sur la passation de marchés et le commerce organisé par la Chambre de commerce internationale, qui était consacré aux propositions de l'Union européenne pour la réglementation de l'accès de fournisseurs et d'entrepreneurs de pays tiers aux marchés publics de l'Union européenne et avait de ce fait trait aux principes de la participation internationale à la passation des marchés publics prévus par la Loi type de la CNUDCI en la matière (Paris, 7 novembre 2012). Le Secrétariat a présenté un exposé lors de cette manifestation;

d) La cinquième session de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, au cours de laquelle le Secrétariat a présenté les travaux futurs possibles de la CNUDCI dans le domaine des partenariats public-privé en vue d'assurer une coordination adéquate de la communauté des donateurs à cet égard (Genève (Suisse), 5 et 6 février 2013);

e) La Réunion des éminents spécialistes des marchés publics de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les travaux menés sur les principales questions qui se posent dans le cadre de la mise à jour de la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur le renforcement de l'intégrité dans les marchés publics, laquelle a pour objet de conseiller les responsables de l'action publique quant à la manière d'utiliser la passation de marchés comme fonction stratégique des gouvernements (Paris, 11 et 12 février 2013). Le Secrétariat a présenté un exposé lors de cette manifestation; et

f) La réunion des responsables des passations de marchés des banques multilatérales de développement⁸, au cours de laquelle le Secrétariat a présenté les travaux futurs possibles de la CNUDCI dans le domaine des partenariats public-privé en vue d'assurer une coordination adéquate de la communauté des donateurs à cet égard (Paris, 14 mars 2013).

3. Règlement des différends

20. Le Secrétariat a pris part aux activités suivantes:

a) Travaux consultatifs en rapport avec la publication de la Collection rose de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) relative à la transparence dans les accords internationaux d'investissements, intitulée *Transparency 2012*, en vue de veiller à ce que la

⁸ Étaient représentées la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque islamique de développement.

CNUCED et la CNUDCI favorisent une approche cohérente en matière de transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités; et

b) Travaux de consultation et de coordination avec le Groupe de travail d'UNIDROIT sur l'utilisation des Principes d'UNIDROIT dans les clauses d'arbitrage.

21. Le Secrétariat a de plus organisé une réunion avec des représentants d'institutions arbitrales concernant la création d'un registre sur la transparence en vertu du projet de règlement de la CNUDCI sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités (Vienne, 3 décembre 2012)⁹.

4. Commerce électronique

22. Le Secrétariat s'est attaché très activement à assurer la coordination avec les organisations internationales et régionales participant à l'établissement de normes juridiques dans le domaine du commerce électronique, l'objectif étant d'assurer la compatibilité de ces normes avec les textes et principes de la CNUDCI.

23. Les activités suivantes¹⁰ ont été entreprises:

a) Coordination avec la Commission européenne sur la Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (Bruxelles, 5 septembre 2012);

b) Coordination avec le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) au sujet de la révision de la recommandation 14 sur l'authentification des documents commerciaux et l'élaboration de la recommandation 36 sur l'interopérabilité des guichets uniques (Vienne, 17-21 septembre 2012);

c) Participation à la treizième réunion plénière du Conseil Asie-Pacifique pour la facilitation du commerce et le commerce électronique (Téhéran, 21 et 22 novembre 2012);

d) Participation à la réunion organisée par l'équipe juridique spéciale sur la gestion de l'identité de l'American Bar Association (ABA) (Londres, 10 et 11 décembre 2012); et

e) Participation aux travaux du groupe restreint d'experts sur la criminalité liée à l'identité de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONU DC) (Vienne, 16-18 janvier 2013).

5. Sûretés

24. La coordination avec les organisations concernées a été assurée afin que les États puissent bénéficier d'orientations complètes et cohérentes en matière de droit des opérations garanties.

⁹ Voir A/CN.9/WG.II/WP.177.

¹⁰ Les activités de coordination menées par le Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique dans le domaine du commerce électronique sont énumérées dans le document A/CN.9/775.

25. Le Secrétariat a notamment mené les activités spécifiques suivantes:

a) Coordination avec UNIDROIT pour éviter tout chevauchement ou conflit entre le texte sur la compensation élaboré par UNIDROIT et les textes sur les sûretés élaborés par la CNUDCI (voir également le paragraphe 6 du présent document);

b) Coordination avec la Commission européenne pour garantir l'adoption d'une approche coordonnée quant à la loi applicable aux effets des cessions de créances à l'égard des tiers; et

c) Coordination avec la Banque mondiale pour élaborer des Principes conjoints sur les opérations garanties.

6. Insolvabilité

26. Le Secrétariat a participé à la troisième session du Groupe de travail de la Banque mondiale sur le régime applicable à l'insolvabilité des personnes physiques (Washington, 13 et 14 décembre 2012). Le Groupe de travail a été créé sous les auspices de l'Équipe spéciale de la Banque mondiale sur le droit de l'insolvabilité afin de mettre en évidence les politiques et principes généraux qui sous-tendent les différents systèmes juridiques mis au point pour permettre une gestion efficace des risques liés à l'insolvabilité des consommateurs et au surendettement des personnes physiques dans le contexte actuel et d'établir un rapport visant à donner des orientations quant aux caractéristiques d'un régime d'insolvabilité efficace pour les personnes physiques et aux possibilités et défis liés à l'établissement d'un tel régime. Le rapport a été finalisé et adopté à la session en question.

7. Fraude commerciale

27. Comme suite à la demande de la Commission (A/63/17, par. 347, et A/64/17, par. 354) concernant les travaux relatifs à la fraude commerciale, le Secrétariat a continué de participer aux travaux de l'ONUDC sur les délits économiques et l'usurpation d'identité. En particulier, il a participé aux travaux du Groupe restreint d'experts de l'ONUDC sur la criminalité liée à l'identité, constitué en vue de réunir de manière régulière des représentants des gouvernements, des entités du secteur privé, des organisations internationales et régionales et des milieux universitaires pour mettre en commun des données d'expérience, élaborer des stratégies, faciliter la poursuite des travaux de recherche et convenir de mesures pratiques pour lutter contre la criminalité liée à l'identité. La sixième et dernière réunion en date du groupe restreint d'experts a eu lieu à Vienne du 16 au 18 janvier 2013 (voir également le paragraphe 23 du présent document, alinéa e)).